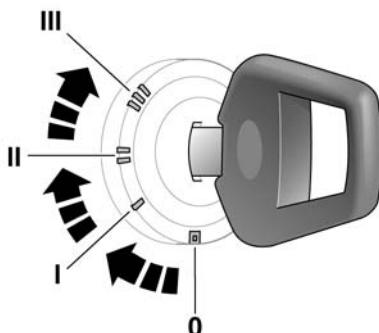


Démarrage du moteur

DEMARRAGE D'UN MOTEUR DIESEL

- ⚠ Ne démarrez jamais le moteur ni ne le laissez tourner quand le véhicule se trouve dans un espace clos. Les gaz d'échappement contiennent des substances toxiques qui, lorsqu'elles sont inhalées, peuvent entraîner une perte de conscience, voire des malaises.**
- ⚠ Si le moteur ne démarre pas, ne persistez pas à le lancer au risque de décharger la batterie.**



SL1246

Note : N'appuyez pas sur la pédale d'accélérateur lors du démarrage du moteur.

1. Mettez le commutateur d'allumage en position **II**.
2. Patientez jusqu'à ce que le témoin de la bougie de préchauffage s'éteigne.
3. Appuyez à fond sur la pédale d'embrayage et tournez le commutateur d'allumage en position **III** pour actionner le démarreur. Relâchez la clé dès que le moteur a démarré.

Si le moteur cale ou refuse de démarrer, replacez la clé en position **I** avant de tenter un nouveau démarrage.

TEMOINS LUMINEUX

Le témoin des bougies de préchauffage reste allumé tant que les bougies de préchauffage fonctionnent.

Les témoins lumineux de batterie, de basse pression de l'huile et de contrôle du moteur s'allument quand le contact est établi et s'éteignent quand le moteur tourne. Si le témoin reste allumé, clignote ou s'allume en cours de route, cela indique la présence d'une anomalie. Voir page 32, **TEMOINS LUMINEUX**.

CHAUFFE-BLOC MOTEUR

Les moteurs peuvent être plus difficiles à démarrer par très basses températures. Quand les températures sont régulièrement inférieures à -10 °C (14 °F), l'utilisation d'un chauffe-bloc moteur est recommandée.

Le chauffe-bloc moteur est muni d'un connecteur isolé situé soit à l'avant du véhicule, soit dans le compartiment moteur. Branchez une extrémité de la rallonge fournie avec ce chauffe-bloc moteur et l'autre extrémité sur une prise électrique de 230/220 V.

Le chauffe-bloc moteur peut rester branché toute la nuit si nécessaire. En règle générale, un chauffe-bloc moteur consomme entre 400 et 1 000 W à l'heure.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre concessionnaire.

- ⚠** Le recours à un chauffe-bloc moteur ne vous dispense pas d'utiliser de l'antigel.